



# Camping le Faillal★★★

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026

*Réservation d'hébergements et d'emplacements « tourisme » – Clients particuliers*

### Coordonnées du Prestataire

- Camping / Parc de Loisirs Le Faillal – SARL PIFAPALI
- SIREN : 978 939 890 – RCS Montauban
- Adresse : 45 route du Faillal – 82270 Montpezat-de-Quercy – France
- Capital social : 10 000,00 €
- TVA intracommunautaire : FR55 978 939 890
- Téléphone : 05 63 02 07 08 – Portable : 07 68 59 25 32
- Courriel : contact@parcdafaillal.com
- Site web : <https://www.parcdafaillal.com>

### Définitions

Commande / Réservation : Achat des Services et réservation d'un séjour à une date déterminée ou pour une période spécifiée.

Services : Location saisonnière d'hébergement ou d'emplacement nu « tourisme », et prestations annexes proposées par le camping.

Hébergement : Gîte, cottage, chalet, lodge, mobil-home, ou tout autre hébergement locatif proposé à la réservation.

Emplacement : Emplacement nu pour tente, caravane ou camping-car, avec accès aux sanitaires et services du camping.

Client : Personne physique agissant à des fins non professionnelles, signataire et responsable du séjour.

Prestataire : SARL PIFAPALI exploitant le Camping / Parc de Loisirs Le Faillal.

### ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute réservation d'hébergement ou d'emplacement nu « tourisme » effectuée auprès du Camping / Parc de Loisirs Le Faillal, exploité par la SARL PIFAPALI (ci-après « le Prestataire »), par des clients particuliers (ci-après « le Client »).

Information précontractuelle – acceptation : le Client reconnaît avoir pris connaissance, avant toute réservation, des présentes CGV ainsi que des informations relatives aux caractéristiques essentielles des prestations, aux prix, aux dates, et à l'identité et aux coordonnées du Prestataire. Toute réservation, quel

que soit le canal (téléphone, courriel, sur place ou en ligne), emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document du Client.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE RÉSERVATION ET IDENTIFICATION DU CLIENT**

La réservation est conclue au nom d'une personne désignée « responsable du séjour ». Le responsable du séjour doit être âgé de 18 ans minimum.

La réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. La sous-location (même à titre gratuit) est interdite.

Procédure : à réception de la demande, le Prestataire adresse au Client un devis/contrat précisant les prestations, dates et prix. La réservation devient ferme à réception de l'acompte et/ou du règlement conformément à l'Article 4.

## **ARTICLE 3 – TARIFS, TAXES ET FRAIS**

Les prix applicables sont ceux indiqués sur le devis/contrat au jour de la réservation. Les tarifs sont susceptibles d'évolution ; toutefois, le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation, sous réserve de disponibilité.

Les taxes (taxe de séjour, contribution de tri sélectif, etc.) sont perçues pour le compte des collectivités et peuvent évoluer ; elles sont dues en sus.

Les frais de dossier (le cas échéant) sont précisés au devis/contrat. Les offres et promotions sont non rétroactives et non cumulables, sauf mention contraire.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PAIEMENT**

Un acompte de 30 % du montant global du séjour est exigé pour confirmer la réservation.

Le solde (séjour, taxes, frais et prestations complémentaires) doit être réglé : un (1) mois avant le début du séjour pour toute réservation effectuée plus d'un mois avant l'arrivée, ou immédiatement pour toute réservation effectuée moins d'un mois avant la date d'arrivée.

Les paiements ne sont considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif. En cas de non-respect des échéances, le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la réservation, après mise en demeure restée sans effet.

## **ARTICLE 5 – DURÉE DU SÉJOUR, ARRIVÉES ET DÉPARTS**

Le Client ne peut en aucun cas se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Les horaires d'arrivée/départ sont précisés au devis/contrat et/ou affichés sur place.

- Hébergements : arrivée à partir de 15h00 et départ avant 10h00, sauf indication contraire au devis/contrat.

- Emplacements : arrivée à partir de 12h00 et départ avant 12h00, sauf indication contraire au devis/contrat.

Le Prestataire se réserve la possibilité de disposer de l'hébergement/emplacement réservé si le Client est sans nouvelle 24 heures après la date prévue d'arrivée.

## ARTICLE 6 – CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le Client communique lors de la réservation le nombre d'occupants et s'engage à respecter la capacité maximale indiquée sur le devis/contrat. Toute personne supplémentaire (dans la limite de la capacité autorisée) doit être déclarée.

Le dépassement de capacité peut entraîner le refus d'accès ou la résiliation du séjour, sans remboursement.

## ARTICLE 7 – CAUTION, ÉTAT DES LIEUX, MÉNAGE, DÉGRADATIONS

7.1 – État des lieux / inventaire : l'hébergement est remis au Client propre, en bon état d'usage et équipé conformément à son inventaire. Le Client doit signaler dès son arrivée tout problème constaté.

7.2 – Caution unique (150 €) : à la remise des clés, le Client verse (ou constitue) une caution globale de 150 €, destinée à couvrir, si besoin, le ménage, les dégradations, casses, manquants, pertes ou frais de remise en état.

7.3 – Restitution : la caution est restituée après vérification, dans un délai maximum de 7 jours après le départ, déduction faite des sommes dues le cas échéant.

7.4 – Ménage : la check-list de fin de séjour présente dans chaque locatif dès l'arrivée fait référence pour le contrôle. En cas de non-respect de la propreté, une retenue pourra être appliquée sur la caution conformément à cette check-list et/ou au coût réel du nettoyage si celui-ci est supérieur, sur justificatifs.

7.5 – Dégradations : toute dégradation, casse ou élément manquant sera facturé au Client au coût réel de remise en état ou de remplacement. La caution n'est pas une limite : si les frais dépassent 150 €, le Client reste redevable du complément, sur présentation de justificatifs (devis, facture, etc.).

## ARTICLE 8 – MODIFICATION, RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION PAR LE CLIENT

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée, de départ anticipé, d'interruption de séjour ou de modification du nombre de personnes.

Modification : le Prestataire s'efforcera d'accepter les demandes de modification (dates/participants) dans la limite des disponibilités. Un supplément tarifaire peut s'appliquer. Toute diminution de durée est assimilée à une annulation partielle.

Annulation (hors force majeure) : en cas d'annulation par le Client à moins de 30 jours de la date d'arrivée, l'acompte reste acquis au Prestataire à titre d'indemnité et n'est pas remboursé. Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas.

Aucune annulation liée aux conditions météorologiques ou autres événements climatiques ne donnera lieu à remboursement de l'acompte ou des sommes déjà versées.

## **ARTICLE 9 – RÉCEPTION, SERVICES ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

La réception est ouverte selon les horaires affichés sur place.

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée et à la réception ; le Client s'engage à en prendre connaissance et à le respecter. Il est disponible sur simple demande.

## **ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DU CLIENT : ASSURANCE, COMPORTEMENT, INTERDICTIONS**

Assurance : le Client est tenu d'être assuré en responsabilité civile (assurance villégiature). Une attestation pourra être demandée à l'arrivée.

Comportement : le Client doit assurer le caractère paisible du séjour, respecter le voisinage et éviter les nuisances sonores, particulièrement le soir.

Non-fumeur : les hébergements sont strictement non-fumeurs (cigarette/vapotage,...). Fumer à l'extérieur est toléré sous réserve de ne pas jeter les mégots au sol.

Interdictions et consignes de sécurité :

- Recharger un véhicule électrique sur les prises des hébergements ou bâtiments communs.
- Installer une tente dans le périmètre des hébergements (hors zones autorisées du camping).
- Allumer un feu ouvert, en quelque endroit que ce soit. Seuls les barbecues collectifs autorisés par le Prestataire et dans les zones dédiées sont permis. Barbecue sur terrasse strictement interdit.
- Dormir à même l'alèse, la literie ou les couvertures (utilisation de draps/protections adaptées requise).

Travaux : le Client laissera exécuter, sans indemnité ni réduction de prix, les travaux d'entretien urgents nécessaires.

Mineurs : la surveillance des mineurs incombe aux parents ou adultes responsables. Un adulte (18 ans ou plus) doit être présent sur place si des enfants restent dans l'enceinte du camping sans leurs parents.

## **ARTICLE 11 – ACCÈS, VÉHICULES, ACCESSIBILITÉ**

Camping : l'accès des véhicules dans l'enceinte du camping est autorisé de 8h00 à 23h00, sauf consignes spécifiques affichées sur place.

Accessibilité : le camping dispose d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite.

## **ARTICLE 12 – PISCINE / ESPACE AQUATIQUE**

L'accès à l'espace piscine est soumis au règlement intérieur et aux consignes affichées sur place (hygiène, tenue, sécurité).

Règles essentielles (non exhaustive) :

- Tenue de bain obligatoire ; shorts/bermudas et vêtements assimilés interdits.
- Interdiction de fumer/vapoter et de manger sur la plage de la piscine.
- Interdiction des contenants en verre.
- Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés à accéder à l'espace piscine ni à se baigner s'ils ne sont pas accompagnés et constamment surveillés par un adulte responsable.

Le non-respect des règles peut entraîner l'exclusion immédiate de l'espace piscine, voire la résiliation du séjour en cas de manquement grave, sans indemnité.

## ARTICLE 13 – ANIMAUX

Un animal peut être accepté sous réserve d'avoir été déclaré lors de la réservation, d'être tenu en laisse et de respecter la tranquillité des lieux.

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

Le Client demeure responsable du comportement de son animal, des dégradations et de toute nuisance.

En cas de non-respect, le Prestataire peut refuser le séjour ou y mettre fin, sans remboursement.

## ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée notamment en cas de non-respect par le Client des présentes CGV et du règlement intérieur, de vol, perte ou dommage pendant ou suite au séjour, ou en cas de force majeure.

## ARTICLE 15 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, les prestations d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée ne sont pas soumises au droit de rétractation applicable à la vente à distance.

## ARTICLE 16 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Prestataire met en œuvre des traitements de données à caractère personnel nécessaires à la gestion des réservations, de la relation client, de la facturation et au respect des obligations légales.

Le Client peut exercer ses droits (accès, rectification, effacement, opposition, etc.) par courriel à [contact@parcdufaillal.com](mailto:contact@parcdufaillal.com).

## ARTICLE 17 – FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, le Prestataire sera libéré de tout ou partie de ses obligations, sans indemnité.

## **ARTICLE 18 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les photographies, textes, logos, marques, visuels et contenus de communication du Prestataire sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Toute reproduction sans autorisation écrite préalable est interdite.

## **ARTICLE 19 – DROIT À L'IMAGE**

Sauf opposition écrite formulée au plus tard à l'arrivée, le Client autorise le Prestataire à utiliser, sur tout support de communication, les photos/vidéos prises pendant le séjour sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins de promotion du camping.

## **ARTICLE 20 – RÉCLAMATIONS, MÉDIATION, DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION**

Réclamations : toute réclamation liée au séjour doit être adressée par écrit au Prestataire (courriel ou courrier), en précisant le numéro de réservation et les éléments utiles (photos, justificatifs, etc.).

Médiation de la consommation : après démarche écrite préalable du Client (consommateur) restée sans solution, celui-ci peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige.

Médiateur : CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice, 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris – Site : <https://www.cm2c.net/> – Saisine : <https://www.cm2c.net/comment-nous-saisir.php> – Courriel : [declarer-un-litige@cm2c.net](mailto:declarer-un-litige@cm2c.net) – Tél. : 01 89 47 00 14.

Le Client peut également utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/> (si disponible selon le pays de résidence).

Droit applicable – juridiction : les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. La langue du contrat est le français ; en cas de traduction, seul le texte français fait foi. À défaut de solution amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes selon les règles de droit commun.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.